

SARL RIVER SIDE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31/12/2010

Le 31 Décembre 2010, les associés de la Société RIVER SIDE SARL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

La totalité des associés étaient présents ou représentés, soit 1520 (mille cinq cent vingt) parts.

Cette réunion avait pour objet de constater une augmentation de capital de la Société.

Le gérant propose donc de voter la résolution suivante

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2010 constate qu'après application du droit préférentiel, le capital social est fixé à 425 614 Euros (quatre cent vingt cinq mille six cent quatorze Euros) divisé en parts de 210,70 Euros chacune selon la répartition suivante

La SA Gymtonus	1384 parts
La SA Valtonus	466 parts
Claude BOLLE	90 parts
Odile BOLLE FOUANON	49 parts
Jacques BOLLE	8 parts
Frédéric VALLET	5 parts
Cédric FENART	5 parts
Marion BOLLE	4 parts
Eladio CRIADO	3 parts
Adrien BOLLE	2 parts
Daniel SANGOUMA	1 part
Jean-Marc FRATTINI	1 part
François KIEFFER	1 part
Claude NARDONE	1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social 2 020 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

certifié conforme à l'original

gérant